

Perte d'autonomie des personnes âgées : des inégalités territoriales sur la prise en charge

Publié le 15 septembre 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

62% des personnes de 65 ans ou plus jugent inenvisageable de vivre plus tard en établissement. Dans le même temps, les politiques publiques favorisent de plus en plus la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile ("virage domiciliaire"). Mais, à quelle offre médico-sociale et sanitaire les personnes âgées ont-elles accès ?

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Institut des politiques publiques (IPP) ont publié, le 7 septembre 2023, une [étude](#) sur l'**accessibilité géographique à l'offre médico-sociale et sanitaire pour les personnes âgées en 2019**, en France hexagonale.

L'offre de prise en charge

L'étude s'intéresse à l'offre fournie par des professionnels du secteur médico-social ou sanitaire qui accompagnent les personnes âgées dans leur quotidien. En 2019, **514 870 professionnels** (en équivalent temps plein - ETP) travaillent dans ces secteurs, dont :

- 262 130 ETP en établissement : [établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(Ehpad\)](#) , [unité de soins de longue durée \(USLD\)](#) , centre d'[accueil de jour](#) , [résidence autonomie](#) ... ;
- 252 740 ETP à domicile (soins infirmiers...).

Or, le **besoin d'aide humaine** pour les seuls bénéficiaires de l'[allocation personnalisée d'autonomie \(APA\)](#) est estimé en 2019 à 724 400 ETP (dont 291 300 à domicile). Ce **manque de main-d'œuvre** menace la réussite du "[virage domiciliaire](#)".

Une offre inégalement répartie sur le territoire

L'offre de prise en charge est :

- **élevée près des grandes agglomérations** (Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nancy...), en Île-de-France, en Bretagne, sur la côte méditerranéenne, dans la vallée du Rhône, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ;
- **réduite dans la "diagonale des faibles densités"**, de la Meuse aux Landes.

Certaines régions sont dotées majoritairement d'une offre :

- **privée lucrative** : le pourtour méditerranéen, l'Île-de-France, la Corse, les Alpes, les Pyrénées et le Nord-Est ;
- **publique** : la Bretagne, les Pays de la Loire, la Normandie et le Centre de la France.

Et une accessibilité géographique variable

L'étude mesure l'**accessibilité à l'offre de prise en charge** en définissant le **nombre de professionnels** (en ETP) accessibles à **moins de 60 minutes pour 100 000 personnes de 60 ans ou plus**. En moyenne, **3 267 ETP exercent à moins d'une heure du domicile pour 100 000 seniors**. L'accessibilité est plus faible dans :

- les zones autour de l'Île-de-France (Oise, Seine-Maritime, Eure, Orne, Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher) ;
- les régions montagneuses ;
- le Grand Est.

Le reste de la France bénéficie d'une offre relativement accessible. Les communes de la moitié sud ou proches des frontières du Nord sont plus accessibles aux aides à domicile. À l'inverse, les communes de Bretagne, des Pays de la Loire ou situées à l'intérieur des terres sont fortement accessibles à l'offre en établissement.

Quant à l'**offre en résidence autonomie**, elle est plus importante en Normandie, en Île-de-France et dans les Pays de la Loire.